



Administration communale
de Reckange-sur-Mess

SCHOULBUET 2025/2026

RECKENG OP DER MESS • ÉILENG
LAMPECH • PIISSENG
RIEDGEN • WICKRENG
[HTTP://RECKENG.SCHOUL.LU](http://RECKENG.SCHOUL.LU)
[HTTP://WWW.RECKANGE.LU](http://WWW.RECKANGE.LU)

FIT FIR D'RENTREE!

**BULLETIN SCOLAIRE
2025/2026**

**PRÊT
POUR LA RENTRÉE!**



**SCHOUL
KLEESEBERG
RECKENG OP DER MESS**



Restez connectés

L'administration communale de Reckange-sur-Mess vous propose de nombreux moyens pour rester informé de l'actualité. Ils sont tous proposés à titre gratuit et vous faciliteront votre vie au quotidien. Voici un aperçu qui vous permet de choisir le moyen de communication qui vous convient le mieux.



Mat der CityApp Reckeng op der Mess ass déi ganz Gemeng an Ärer Täsch.
Avec la CityApp Reckange-sur-Mess, toute la commune est dans votre poche!



<http://reckeng.schoul.lu>

- + tout l'univers de l'école Kleesenberg en quelques clics
- + mise à jour régulière effectuée par les enseignants.es
- + lien permanent entre enseignant.es, élèves et parents



www.reckange.lu

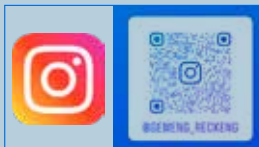
- + le détail de l'actualité
- + une médiathèque (formulaires et photos)
- + un aperçu des manifestations à venir
- + relie l'information aux loisirs

Le «Gemegebuet»



Il s'agit du bulletin communal distribué à tous les ménages des localités de la commune de Reckange-sur-Mess. Sur une quarantaine de pages, vous trouverez le détail des séances du conseil communal, les avis officiels, les résultats des analyses de l'eau potable ainsi que toutes sortes d'actualités au niveau communal. Chaque édition dispose d'un agenda complet avec tous les interlocuteurs, ainsi que d'un extrait du calendrier des manifestations.

- + le détail de l'actualité politique
- + les avis officiels
- + distribué 4 fois par an à tous les ménages
- + disponible en format digital sur reckange.lu



Rejoignez-nous sur Instagram!



[Facebook.com/reckangemess](https://www.facebook.com/reckangemess)

Un aperçu de l'actualité au quotidien, le partage des moments conviviaux et toutes sortes d'informations utiles.

Impressum

Editeur responsable: Administration Communale de Reckange-sur-Mess

Photos et Contenu:

Personnel Enseignant, APERM, Elterevertrierder, Maison Relais, A.C. Reckange-sur-Mess

Mise en page: Julien Primout

Imprimé à 1.300 exemplaires sur du papier Circle offset recyclé



Impression: Imprimerie Ossa • 46, rue Gabriel Lippmann • Parc d'activités Syrdall • L-6947 Niederanven

Le mot du bourgmestre



Carlo Muller
bourgmestre

Chers parents, chers élèves,

Vous tenez en mains l'édition 2025/2026 du bulletin scolaire, un outil précieux pour préparer la rentrée et vous accompagner tout au long de l'année scolaire.

Il y a un an, la nouvelle maison relais ouvrait ses portes. Comme pour toute nouvelle bâtisse, quelques soucis mineurs de fonctionnement ont vu le jour. Ils ont toutefois été rapidement résolus grâce au professionnalisme, à la compétence et à l'engagement de notre personnel communal et éducatif, que je tiens à remercier chaleureusement. Aujourd'hui, élèves comme encadrants se sont pleinement acclimatés à leurs nouveaux espaces. Chacun y a trouvé ses marques et l'ambiance de travail et de vie quotidienne s'en ressent positivement. La maison relais est désormais un lieu bien ancré dans notre vie communale.

Cette année, un autre grand projet se profile: la reconstruction et l'agrandissement de l'école fondamentale. Ce chantier ambitieux est le fruit de nombreux ateliers de travail menés en étroite collaboration avec un bureau d'architectes et des délégations d'enseignants, afin que la future école réponde au mieux aux besoins pédagogiques et au confort des élèves. Par ailleurs, l'aménagement de la future cour de récréation a été conçu avec l'aide précieuse des membres du conseil d'élèves. Ce projet sera présenté prochainement lors d'une séance d'information publique; les détails pratiques vous seront communiqués en temps voulu.

Par ailleurs, dans le cadre d'un chantier à Wickrange, nous devons implémenter un sens unique sur la rue des Trois Cantons, ceci jusqu'à la fin de l'année 2025. En conséquence, le trajet du Bus 1 du transport scolaire sera légèrement modifié pendant toute la durée du premier trimestre, sans impact sur l'horaire du bus. Nous comptons sur votre compréhension et restons à votre disposition pour toute précision. Vous trouverez davantage de détails à ce sujet en page 9.

Encore un grand bravo à tous les élèves, enseignant.e.s, parents, association des parents d'élèves, au personnel de notre administration et à l'atelier communal pour leur implication à toute épreuve dans le projet de cirque pédagogique ZappZarap. Celui-ci s'est déroulé durant la première semaine de juillet et, malgré l'importante chaleur, n'a rencontré le moindre accroc.

Enfin, permettez-moi de rappeler qu'à la rentrée, il y aura davantage d'enfants dans les rues, alors que les jours raccourcissent. Redoublons tous de vigilance aux abords des écoles et, dans la mesure du possible, privilégions les transports scolaires gratuits pour réduire le trafic et renforcer la sécurité.

Je souhaite à tous les élèves et au personnel enseignant une année scolaire 2025/2026 riche en apprentissages et en réussites, et à vous, chers parents, une lecture agréable et utile de ce bulletin scolaire.



Chers parents



Ce bulletin scolaire nous permet de rassembler bon nombre d'informations sur la vie scolaire, susceptibles de vous intéresser tout au long de l'année scolaire 2025/2026. En espérant que ce *Schoulbuet* vous serve de guide utile, nous souhaitons à vous et à vos enfants une année scolaire fructueuse.

Le personnel enseignant de Reckange-sur-Mess



Ecole bleue:

- Cycle 1 précoce A
Christophe Diane & Gudendorff Carole
- Cycle 1 précoce B Schmit Anne /
Schoder Michelle & Melo Sandy
- Cycle 1.1 & 1.2 A Pütz Michèle
- Cycle 1.1 & 1.2 B Weber Martine
- Cycle 1.1 & 1.2 C Schumann Josiane
- Cycle 1.1 & 1.2 D Diederich Nancy
- Cycle 3.1 A Wagner Martine / Bosa Lisa
- Cycle 3.1 B Meysembourg Max
- Cycle 4.1 A Lonien Corinne / Michels Isabelle
- Cycle 4.1 B Bernard Kim
- Cycle 4.2 A Peters Martine / Dahm Fabienne
- Cycle 4.2 B Calamida Giulia
- I-EBS Marson Christine



Ecole jaune:

- Cycle 2.1 A Weber Nadine
- Cycle 2.1 B Olsem Fabien
- Cycle 2.2 A Bonaria Jacquie
- Cycle 2.2 B Ueberschlag Simone
- Cycle 2.2 C Hoeltgen Stéphanie
- Cycle 3.2 A Oestreicher Myriam
- Cycle 3.2 B Scheiwen Cheryll

Toute l'actualité au cours de l'année:
<http://reckeng.schoul.lu>

Sommaire

Index	page
Restez connectés / Impressum	2
Le mot du bourgmestre	3
Introduction	4
✂ Transport scolaire 2025/2026	6-7
✂ Calendrier scolaire	8
Quelques règles pour les enfants, les enseignants et les parents pour rendre la cohabitation plus agréable	9
Avis au public - Transport scolaire (Bus 1)	9
Remise en fonctionnement des bornes dans la Rue Kamerich	9
Règlement relatif à l'usage des téléphones portables et des appareils connectés par les élèves à l'école	10
Rentrée des classes 2025/2026	11
Horaire des classes de l'école fondamentale	11
Surveillance	11
Accès à l'école	11
Annuaire scolaire	12
Les différents organes de l'enseignement fondamental	13-15
Nos équipes pédagogiques	16
Présentation des différents cycles	17
Cycle 1 précoce	17
Cycle 1 et le plurilinguisme	17
Cycle 2, 3 et 4	17
Impressions de l'année 2024/2025: activités pédagogiques	18-24
Le conseil des élèves de l'école de Reckange	25
Départ des élèves du cycle 4.2	26
Obligation scolaire	26
✂ Absences / Excuses	27
✂ Formulaire: Demande de dispense de suivre les cours	28
Distribution gratuite de lait et fruits	29
Bibliothèque scolaire	29
Plan de développement scolaire	30
Le bilan intermédiaire cycles 1 à 4	30
Le bilan de fin de cycle	30
Procédure d'orientation au cycle 4	30
Sécurité - Santé	31
Présentation de la nouvelle Maison Relais	32-33
Projet «Natur Genéissen» à la Maison Relais - Rapport du 2 ^e trimestre 2024/2025	32
De séchere Schoulwee	33
De vegetaresche Kachcours - Fair & regional Hierschtkichen	35
Bee Secure	36-37
Okaju - Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher	38
Mol nach emol - Donner une deuxième vie au matériel scolaire	39



Transport scolaire 2025/2026

Horaires du transport scolaire



L'Administration communale invite tous les parents d'élèves à profiter du service de transport scolaire gratuit.

Nos accompagnatrices des bus



Diedrich Cindy

621 78 86 59

Schumann Joëlle

621 20 90 10

Lupascu Liliana

621 20 31 21

Nous tenons à vous informer que la mission du personnel surveillant du transport scolaire se limite à la surveillance de la discipline dans le bus et du contrôle de descente du bus des enfants.

Le transport scolaire est disponible pour tous les enfants, du cycle 1 précoce au cycle 4.2. Nous voulons attirer votre attention sur des problèmes de parking aux alentours de l'école. Nous vous invitons de profiter du bus scolaire ou de venir chercher votre enfant à pied. Si ce n'est pas possible, veuillez-vous garer dans les rues proches de l'école



aux endroits autorisés ou profiter de la zone «KISS & GO». Il est clair que l'emplacement défini comme aire «KISS & GO» est à utiliser exclusivement pour l'embarquement et le débarquement des élèves pendant la durée de cette manœuvre. Il est donc interdit de s'y garer pour aller chercher son enfant à l'école.

Règles de conduite à respecter

Les parents sont tenus d'inviter leur enfant à se conformer aux instructions du personnel de surveillance et des chauffeurs de bus.

Avant la montée dans le bus et après la descente, les écoliers sont sous la responsabilité de leurs parents ou des personnes exerçant l'autorité parentale. Les parents d'élèves des cycles I & II sont tenus d'amener et de récupérer leurs enfants à l'arrêt à l'horaire prévu.

Mesures prises en cas de non-respect

Les sanctions sont prononcées et appliquées par le collège des bourgmestre et échevins, sur présentation d'un rapport écrit de l'accompagnatrice. En fonction du contexte ou des circonstances particulières, le collège des bourgmestre et échevins se donne toute latitude pour adapter la sanction à la gravité de la faute (par exemple une exclusion temporaire ou définitive du transport scolaire à l'encontre d'un élève). Les exclusions du transport scolaire ne dispensent pas l'élève de l'obligation scolaire.

✂ Horaire du transport scolaire 2025/2026

MATIN • ALLER (lundi à vendredi)

BUS 1 (Wickrange/Ehlinge – Ecole)

! Wickrange – rue du Bois*	7h28
Ehlinge – rue du Centre	7h32
Ehlinge – Um Buer	7h34
Reckange-sur-Mess – Ecole	7h40

MATIN • ALLER (lundi à vendredi)

BUS 2 (Ehlinge/Pissange/Limpach – Ecole)

Ehlinge – Am Brill	7h24
Pissange – Wäschbuer	7h28
Limpach – rue du Ruisseau	7h33
Reckange-sur-Mess – Ecole	7h40

MATIN • ALLER (lundi à vendredi)

BUS 3 (Reckange-sur-Mess/Roedgen – Ecole)

Reckange-sur-Mess – Réispelt	7h30
Roedgen – rue de Luxembourg	7h35
Reckange-sur-Mess – Ecole	7h40

MATIN • RETOUR (lundi à vendredi)

BUS 1 (Ecole – Wickrange/Ehlinge)

Reckange-sur-Mess – Ecole (arrivée)	11h55
Reckange-sur-Mess – Ecole (départ)	12h03
! Wickrange – rue du Bois*	12h09
Ehlinge – rue du Centre	12h11
Ehlinge – Um Buer	12h15

MATIN • RETOUR (lundi à vendredi)

BUS 2 (Ecole – Limpach/Pissange/Ehlinge)

Reckange-sur-Mess – Ecole (arrivée)	11h55
Reckange-sur-Mess – Ecole (départ)	12h03
Limpach – rue du Ruisseau	12h10
Pissange – Wäschbuer	12h15
Ehlinge – Am Brill	12h19

MATIN • RETOUR (lundi à vendredi)

BUS 3 (Ecole – Roedgen/Reckange-sur-Mess)

Reckange-sur-Mess – Ecole (arrivée)	11h55
Reckange-sur-Mess – Ecole (départ)	12h03
Roedgen – rue de Luxembourg	12h08
Reckange-sur-Mess – Réispelt	12h13

*

APRES-MIDI • ALLER (lu, me & ve)

BUS 1 (Wickrange/Ehlinge – Ecole)

! Wickrange – rue du Bois*	13h28
Ehlinge – rue du Centre	13h32
Ehlinge – Um Buer	13h34
Reckange-sur-Mess – Ecole	13h40

APRES-MIDI • ALLER (lu, me & ve)

BUS 2 (Ehlinge/Pissange/Limpach – Ecole)

Ehlinge – Am Brill	13h24
Pissange – Wäschbuer	13h28
Limpach – rue du Ruisseau	13h33
Reckange-sur-Mess – Ecole	13h40

APRES-MIDI • ALLER (lu, me & ve)

BUS 3 (Reckange-sur-Mess/Roedgen – Ecole)

Reckange-sur-Mess – Réispelt	13h30
Roedgen – rue de Luxembourg	13h35
Reckange-sur-Mess – Ecole	13h40

APRES-MIDI • RETOUR (lu, me & ve)

BUS 1 (Ecole – Wickrange/Ehlinge)

Reckange-sur-Mess – Ecole (arrivée)	15h35
Reckange-sur-Mess – Ecole (départ)	15h43
! Wickrange – rue du Bois*	15h49
Ehlinge – rue du Centre	15h51
Ehlinge – Um Buer	15h55

APRES-MIDI • RETOUR (lu, me & ve)

BUS 2 (Ecole – Limpach/Pissange/Ehlinge)

Reckange-sur-Mess – Ecole (arrivée)	15h35
Reckange-sur-Mess – Ecole (départ)	15h43
Limpach – rue du Ruisseau	15h50
Pissange – Wäschbuer	15h55
Ehlinge – Am Brill	15h59

APRES-MIDI • RETOUR (lu, me & ve)

BUS 3 (Ecole – Roedgen/Reckange-sur-Mess)

Reckange-sur-Mess – Ecole (arrivée)	15h35
Reckange-sur-Mess – Ecole (départ)	15h43
Roedgen – rue de Luxembourg	15h48
Reckange-sur-Mess – Réispelt	15h53

* **Durant le premier trimestre, l'arrêt du ramassage scolaire Wickrange - rue du Bois est remplacé par un arrêt de ramassage provisoire dans la rue du Centre. Plus d'informations en page 9.**

Les élèves du cycle 1 (précoce et préscolaire) arrivant en bus scolaire doivent être inscrits au service d'accueil de la Maison Relais. Le bus scolaire arrive à l'école à 7.50 heures et les classes du cycle 1 commencent à 8.10 heures. **Nous vous prions donc de penser à inscrire vos enfants au service d'accueil.**



Calendrier scolaire 2025/2026



Attention: Le jour de la rentrée (15 septembre 2025) il n'y aura pas de cours de natation pour la semaine A.

2026											
August	September	Oktober	November	Dezember	Januar	Februar	März	April	Mai	Juni	Juli
1 Fr	1 Mo	1 Mi	1 Sa	1 Mo	1 Do	1 So	1 So	1 Mi	1 Fr	1 Mo	1 Mi
2 Sa	2 Di	2 Do	2 So	2 Di	2 Fr	2 Mo	2 Mo	2 Do	2 Sa	2 Di	2 Do
3 So	3 Mi	3 Fr	3 Mo	3 Mi	3 Sa	3 Di	3 Di	3 Fr	3 So	3 Mi	3 Fr
4 Mo	4 Do	4 Sa	4 Di	4 Do	4 So	4 Mi	4 Mi	4 Sa	4 Mo	4 Do	4 Sa
5 Di	5 Fr	5 So	5 Mi	5 Fr	5 Mo	5 Do	5 Do	5 So	5 Di	5 Fr	5 So
6 Mi	6 Sa	6 Mo	6 Do	6 Sa	6 Di	6 Fr	6 Fr	6 Mo	6 Mi	6 Sa	6 Mo
7 Do	7 So	7 Di	7 Fr	7 So	7 Mi	7 Sa	7 Sa	7 Di	7 Do	7 So	7 Di
8 Fr	8 Mo	8 Mi	8 Sa	8 Mo	8 Do	8 So	8 So	8 Mi	8 Fr	8 Mo	8 Mi
9 Sa	9 Di	9 Do	9 So	9 Di	9 Fr	9 Mo	9 Mo	9 Do	9 Sa	9 Di	9 Do
10 So	10 Mi	10 Fr	10 Mo	10 Mi	10 Sa	10 Di	10 Di	10 Fr	10 So	10 Mi	10 Fr
11 Mo	11 Do	11 Sa	11 Di	11 Do	11 So	11 Mi	11 Mi	11 Sa	11 Mo	11 Do	11 Sa
12 Di	12 Fr	12 So	12 Mi	12 Fr	12 Mo	12 Do	12 Do	12 So	12 Di	12 Fr	12 So
13 Mi	13 Sa	13 Mo	13 Do	13 Sa	13 Di	13 Fr	13 Fr	13 Mo	13 Mi	13 Sa	13 Mo
14 Do	14 So	14 Di	14 Fr	14 So	14 Mi	14 Sa	14 Sa	14 Di	14 Do	14 So	14 Di
15 Fr	15 Mo	15 Mi	15 Sa	15 Mo	15 Do	15 So	15 So	15 Mi	15 Fr	15 Mo	15 Mi
16 Sa	16 Di	16 Do	16 So	16 Di	16 Fr	16 Mo	16 Mo	16 Do	16 Sa	16 Di	16 Do
17 So	17 Mi	17 Fr	17 Mo	17 Mi	17 Sa	17 Di	17 Di	17 Fr	17 So	17 Mi	17 Fr
18 Mo	18 Do	18 Sa	18 Di	18 Do	18 So	18 Mi	18 Mi	18 Sa	18 Mo	18 Do	18 Sa
19 Di	19 Fr	19 So	19 Mi	19 Fr	19 Mo	19 Do	19 Do	19 So	19 Di	19 Fr	19 So
20 Mi	20 Sa	20 Mo	20 Do	20 Sa	20 Di	20 Fr	20 Fr	20 Mo	20 Mi	20 Sa	20 Mo
21 Do	21 So	21 Di	21 Fr	21 So	21 Mi	21 Sa	21 Sa	21 Di	21 Do	21 So	21 Di
22 Fr	22 Mo	22 Mi	22 Sa	22 Mo	22 Do	22 So	22 So	22 Mi	22 Fr	22 Mo	22 Mi
23 Sa	23 Di	23 Do	23 So	23 Di	23 Fr	23 Mo	23 Mo	23 Do	23 Sa	23 Di	23 Do
24 So	24 Mi	24 Fr	24 Mo	24 Mi	24 Sa	24 Di	24 Di	24 Fr	24 So	24 Mi	24 Fr
25 Mo	25 Do	25 Sa	25 Di	25 Do	25 So	25 Mi	25 Mi	25 Sa	25 Mo	25 Do	25 Sa
26 Di	26 Fr	26 Mo	26 Mi	26 Fr	26 Do	26 So	26 Do	26 So	26 Di	26 Fr	26 So
27 Mi	27 Sa	27 Mo	27 Do	27 Sa	27 Di	27 Fr	27 Fr	27 Mo	27 Mi	27 Sa	27 Mo
28 Do	28 So	28 Di	28 Fr	28 So	28 Mi	28 Sa	28 Sa	28 Di	28 Do	28 So	28 Di
29 Fr	29 Mo	29 Mi	29 Sa	29 Mo	29 Do	29 So	29 So	29 Mi	29 Fr	29 Mo	29 Mi
30 Sa	30 Di	30 Do	30 So t	30 Di	30 Fr	30 Mo	30 Mo	30 Do	30 Sa	30 Di	30 Do
31 So	31 Mi	31 Fr	31 Mi	31 Mi	31 Sa	31 Di	31 Di	31 So	31 So	31 So	31 Fr

vacances et congés

cycle 2-3 semaine B

cycle 2-3 semaine A

Avis au public - Transport scolaire (Bus 1)

Information importante aux parents et élèves d'Ehlinge et Wickrange

Dans le cadre des travaux d'infrastructures réalisés et le sens unique dans la rue des Trois Cantons à Wickrange

Durant le **1^{er} trimestre de l'année scolaire 2025/2026**:

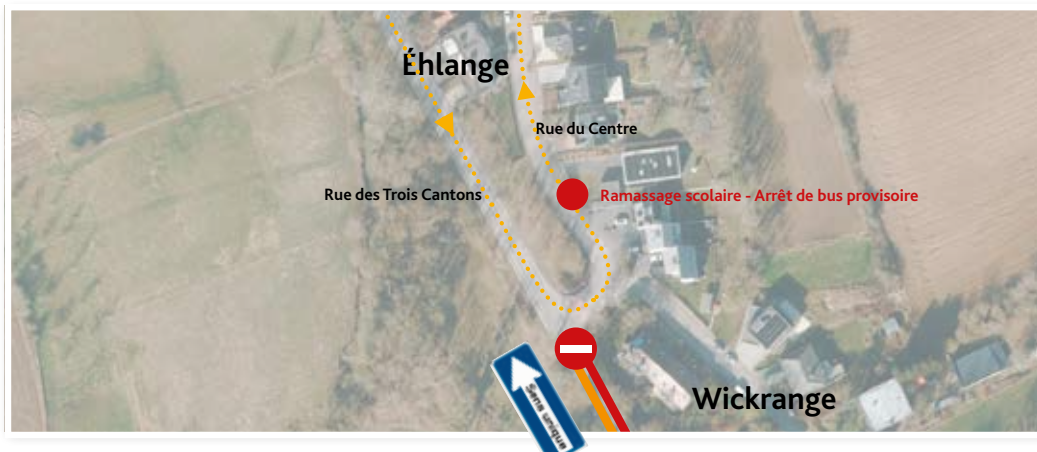
- L'arrêt du ramassage scolaire Rumbaach est supprimé de part et d'autre de la chaussée.
- Dès la rentrée du 15 septembre 2025, **un arrêt de ramassage scolaire provisoire**, mis en place dans le bas de la rue du Centre à Ehlinge, à hauteur des maisons 83-85, remplacera l'arrêt Rumbaach.
- Les horaires du bus ne seront pas impactés.

MATIN • ALLER (lundi à vendredi)	
BUS 1 (Wickrange/Ehlinge – Ecole)	
Ehlinge – Arrêt provisoire	7h28
Ehlinge – rue du Centre	7h32
Ehlinge – Um Buer	7h34
Reckange-sur-Mess – Ecole	7h40

MATIN • RETOUR (lundi à vendredi)	
BUS 1 (Ecole – Wickrange/Ehlinge)	
Reckange-sur-Mess – Ecole (arrivée)	11h55
Reckange-sur-Mess – Ecole (départ)	12h03
Ehlinge – Arrêt provisoire	12h09
Ehlinge – rue du Centre	12h11
Ehlinge – Um Buer	12h15

APRES-MIDI • ALLER (lu, me & ve)	
BUS 1 (Wickrange/Ehlinge – Ecole)	
Ehlinge – Arrêt provisoire	13h28
Ehlinge – rue du Centre	13h32
Ehlinge – Um Buer	13h34
Reckange-sur-Mess – Ecole	13h40

APRES-MIDI • RETOUR (lu, me & ve)	
BUS 1 (Ecole – Wickrange/Ehlinge)	
Reckange-sur-Mess – Ecole (arrivée)	15h35
Reckange-sur-Mess – Ecole (départ)	15h43
Ehlinge – Arrêt provisoire	15h49
Ehlinge – rue du Centre	15h51
Ehlinge – Um Buer	15h55



*

Remise en fonctionnement des bornes dans la Rue Kamerich



Retour à la normale:

À partir du 15 septembre 2025, tous les bus scolaires atteindront l'école par la rue de Roedgen/rue de la Montée, et non plus par les cités Am Dall et Kamerich. Dès lors, en dehors des vacances scolaires, les bornes seront remises en fonctionnement:

- de 7h30 à 8h30
- de 11h30 à 12h30
- (+ 13h30 à 14h30 et
- 15h30 à 16h30 le lundi, mercredi et vendredi)

En effet, cela nous permettra d'apaiser le trafic afin de renforcer la sécurité pour les enfants pendant les heures de pointes.



Quelques règles pour les enfants, les enseignants et les parents pour rendre la cohabitation plus agréable

Les objectifs de ces règles sont:

1. D'assumer un climat d'entente entre enfants, enseignants et parents à l'école.
2. De développer la tolérance, le respect et l'équité.

Pour les enfants:

1. Nous arrivons à l'heure à l'école.
2. Nous respectons notre matériel, celui des autres élèves et celui de l'école.
3. Nous maintenons la propreté du bâtiment et de la cour d'école et jetons nos déchets à la poubelle.
4. Nous nous respectons les uns les autres (camarades, enseignants et tous les adultes travaillant à l'école).
5. Nous ne volons rien à personne et nous ne mentons pas.

Pour les enseignants:

1. Nous créons une atmosphère dans laquelle chaque enfant se sent à l'aise pour apprendre et s'épanouir.
2. Nous transmettons aux enfants un savoir de base optimal pour leur vie future.
3. Nous respectons les enfants et leurs qualités diverses et agissons en fonction de leurs besoins.
4. Nous sommes ouverts au dialogue.

Pour les parents:

1. Nous veillons à ce que nos enfants arrivent à l'heure à l'école. Cumul de retards non excusés. (au moins 50 minutes peuvent être comptabilisées comme 1 leçon non excusée)
2. Nous faisons en sorte que le matériel scolaire et les travaux de nos enfants soient en ordre et qu'ils n'oublient pas les affaires dont ils ont besoin pour les cours.
3. Si nos enfants manquent les cours ou ne participent pas au cours de gymnastique ou de natation, nous rédigeons une excuse à l'adresse du personnel enseignant. (A partir du 3^e jour d'absence, un certificat médical est nécessaire.)
4. Dans l'intérêt de nos enfants, nous travaillons en collaboration avec le personnel enseignant et nous les soutenons dans leurs efforts.

Règlement relatif à l'usage des téléphones portables et des appareils connectés par les élèves à l'école

Conformément à l'article 2 du règlement grand-ducal du 10 janvier 2025, l'utilisation d'appareils électroniques connectés (privés) par les élèves ne sera plus autorisée durant l'intégralité de l'horaire scolaire. Si, pour une raison ou une autre, un élève devait avoir un appareil connecté en sa possession, celui-ci devra être éteint et rangé dans son sac dès son entrée dans l'enceinte de l'établissement scolaire (y compris la cour de récréation, les vestiaires et l'intérieur du bâtiment). Si un élève utilise son appareil connecté à l'école, l'enseignant peut le garder jusqu'à la fin des cours. En cas de récidive, l'enseignant peut contacter les parents de l'élève concerné. Nous tenons à vous informer que les équipes pédagogiques ne pourront être tenues responsables en cas de perte, de vol ou de détérioration de ces appareils.

Horaire scolaire 2025/2026

Septembre

15

Rentrée des classes 2025/2026

La rentrée des classes du cycle 1 précoce aura lieu lundi, le 15 septembre 2025 à 8h10 jusqu'à 12h00 et, selon l'inscription, de 13h50 jusqu'à 15h40.

La rentrée des classes du cycle 1.1 et 1.2 aura lieu lundi, le 15 septembre 2025 à 8h10 jusqu'à 12h00 et de 13h50 jusqu'à 15h40.

La rentrée des classes des cycles 2.1, 2.2, 3.1, 3.2, 4.1 et 4.2 aura lieu lundi, le 15 septembre 2025 à 7h50 jusqu'à 11h55 et de 13h50 jusqu'à 15h40.

Une surveillance est assurée par des enseignants 10 minutes avant le début officiel des cours des classes des cycles 1 - 4, ainsi que 10 minutes après les heures de classe. Il est rappelé aux parents et aux élèves qu'il est défendu aux écoliers de quitter l'enceinte scolaire avant le commencement des classes sans l'autorisation préalable de la personne responsable de la surveillance. Pour ne pas entraver le début des cours, le personnel enseignant prie les parents de ne pas accompagner les enfants dans les bâtiments au début des cours.

Cycle 1 Précoce

Précoce - Groupe A

Lundi: 8h10 à 12h00 & 13h50 à 15h40

Mardi: 8h10 à 12h00

Mercredi: 8h10 à 12h00 & 13h50 à 15h40

Jedi: 8h10 à 12h00

Vendredi: 8h10 à 12h00 & 13h50 à 15h40

Précoce - Groupe B

Lundi: 8h10 à 12h00

Mardi: 8h10 à 12h00

Mercredi: 8h10 à 12h00

Jedi: 8h10 à 12h00

Vendredi: 8h10 à 12h00

Cycle 1.1 & 1.2

Lundi: 8h10 à 12h00 & 13h50 à 15h40

Mardi: 8h10 à 12h00

Mercredi: 8h10 à 12h00 & 13h50 à 15h40

Jedi: 8h10 à 12h00

Vendredi: 8h10 à 12h00 & 13h50 à 15h40

Cycle 2-4

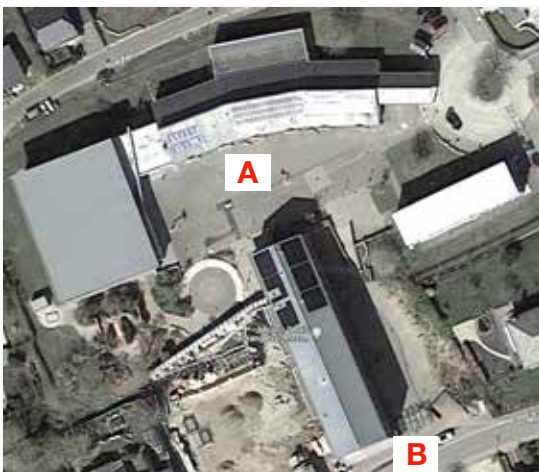
Lundi: 7h50 à 11h55 & 13h50 à 15h40

Mardi: 7h50 à 12h00

Mercredi: 7h50 à 11h55 & 13h50 à 15h40

Jedi: 7h50 à 12h00

Vendredi: 7h50 à 11h55 & 13h50 à 15h40



Pour des raisons évidentes de sécurité et de supervision, l'accès à l'école est réglementé :

Il est interdit aux parents de rejoindre la cour de récréation (A). L'accès est strictement réservé aux élèves du cycle 2 - 4 et au personnel.

Les parents accompagnant les élèves du cycle 1 n'ont accès au bâtiment scolaire que via la porte d'entrée se situant près de l'arrêt de bus (B).



Annuaire scolaire

Classe / Branche	Nom	N° téléphone	E-mail
Maison Relais	Sandy Molitor	27 55 68 36	relais.reckange@croix-rouge.lu
Cycle 1 précoce	Christophe Diane	26 37 12 50	diane.christophe@education.lu
Cycle 1 précoce	Gudendorff Carole	26 37 12 50	carole.gudendorff@education.lu
Cycle 1 précoce	Schmit Anne		anne.schmit@education.lu
Cycle 1 précoce	Schoder Michelle		michelle.schoder@education.lu
Cycle 1 précoce	Melo Sandy		sandy.melo@education.lu
Cycle 1.1 & 1.2	Pütz Michèle	26 37 12 20	michele.putz@education.lu
Cycle 1.1 & 1.2	Weber Martine	26 37 12 30	weber.martine@education.lu
Cycle 1.1 & 1.2	Schumann Josiane	26 37 12 40	josiane.vandesluis@education.lu
Cycle 1.1 & 1.2	Diederich Nancy		diederich.nancy@education.lu
Cycle 2.1	Weber Nadine	26 37 12 31	nadine.weber@education.lu
Cycle 2.1	Olsem Fabien	26 37 12 33	fabien.olsem@education.lu
Cycle 2.2	Bonaria Jacquie	26 37 12 35	jacqueline.bonaria@education.lu
Cycle 2.2	Ueberschlag Simone	26 37 12 34	simone.ueberschlag@education.lu
Cycle 2.2	Hoeltgen Stéphanie	26 37 12 44	stephanie.hoeltgen@education.lu
Cycle 3.1	Wagner Martine	26 37 12 26	martine.wagner@education.lu
Cycle 3.1	Bosa Lisa	26 37 12 26	lisa.bosa@education.lu
Cycle 3.1	Meysembourg Max	26 37 12 23	max.meysembourg@education.lu
Cycle 3.2	Oestreicher Myriam	26 37 12 41	myriam.oestreicher@education.lu
Cycle 3.2	Scheiwen Cheryll	26 37 12 47	cheryll.scheiwen@education.lu
Cycle 4.1	Bernard Kim	26 37 12 24	kim.bernard@education.lu
Cycle 4.1	Lonien Corinne	26 37 12 22	corinne.lonien@education.lu
Cycle 4.1	Michels Isabelle	26 37 12 22	isabelle.michels@education.lu
Cycle 4.2	Calamida Giulia	26 37 12 25	giulia.calamida@education.lu
Cycle 4.2	Peters Martine	26 37 12 21	martine.peters@education.lu
Cycle 4.2	Dahm Fabienne	26 37 12 21	fabienne.dahm@education.lu
Enseignants intervenants et appui	Pabst Nicole Schoder Michelle Cerqueira Vanessa		nicole.pabst@education.lu michelle.schoder@education.lu vanessa.cerqueira@education.lu
Intervenants E-SEB	Loconte Aurora Schoos Sandra		aurora.loconte@education.lu sandra.schoos@education.lu
Institutrice I-EBS	Marson Christine	26 37 12 47	christine.marson@education.lu
Direction de région Sanem	Secrétariat	247-65950 247-65951	secretariat.sanem@men.lu
Ligue médico - social		48 83 33-1	

*

La Maison des Jeunes de Reckange

**Eis sozial Medien
Nos réseaux sociaux**






SCAN ME



SCAN ME

Les différents organes de l'enseignement fondamental

1. Le comité d'école

Peters Martine Présidente	Bernard Kim	Bonaria Jacquie	Bosa Lisa	Gudendorff Carole	Schmit Anne	Ueberschlag Simone
						

Les missions du comité d'école

- Élaborer une proposition d'organisation scolaire de l'école en tenant compte du plan de développement scolaire.
- Élaborer un plan de développement scolaire (PDS) et participer à son évaluation.
- Élaborer une proposition sur la répartition du budget.
- Donner son avis sur toute question qui concerne le personnel de l'école ou sur lequel la commission scolaire le consulte.
- Déterminer les besoins en formation continue du personnel.
- Organiser la gestion du matériel didactique et informatique de l'école.
- Approuver l'utilisation du matériel didactique.

2. L'équipe pédagogique

Dans chaque école, le personnel enseignant et le personnel éducatif en charge des classes d'un même cycle constituent une équipe pédagogique. Le coordinateur de cycle assure les tâches de coordination et représente l'équipe.

Coordinatrices 2025/2026

Cycle 1: Schmit Anne • **Cycle 2:** Bonaria Jacquie • **Cycle 3:** Bosa Lisa • **Cycle 4:** Bernard Kim

Les missions de l'équipe pédagogique

- Organiser les apprentissages et les mesures de différenciation pour transporter au niveau des classes du cycle d'apprentissage les dispositions du plan d'études ainsi que les objectifs du PDS.
- Répartir les activités d'apprentissage et les heures d'appui en fonction des besoins des élèves du cycle d'apprentissage entre les membres de l'équipe.
- De se concerter, le cas échéant avec les autres équipes, sur le matériel didactique à utiliser et de le proposer pour approbation au comité d'école.
- D'élaborer en concertation avec les membres des équipes pédagogiques des cycles d'apprentissage précédent et subséquent concernés des stratégies de prise en charge continue pour les élèves qui présentent une avance ou un retard par rapport aux compétences à développer dans le temps imparti.
- De se concerter avec des représentants de l'équipe multi- professionnelle pour organiser l'encadrement des élèves bénéficiant d'un plan de prise en charge individualisé et pour assurer le suivi.
- De se concerter avec des membres du personnel de la maison relais afin d'assurer la cohérence des apprentissages.



3. La direction de l'enseignement fondamental de la région Sanem

L'équipe de la Direction de l'Enseignement fondamental, Région Sanem, qui se compose des membres sous-mentionnés, assure la gestion administrative et la surveillance pédagogique de l'école fondamentale de la commune de Reckange-sur-Mess.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Direction de l'enseignement fondamental -
Région 5

Directeur: Kloos Philippe
Directeur adjoint: Claus Paul
Directrice adjointe: Garofalo Véronique
Directrice adjointe EBS: Kuffer Lyne

Adresse & contact:

3, rue de la Fonte • L-4364 Esch-sur-Alzette (Belval) • Tel: 247-65 950 • E-Mail: secretariat.sanem@men.lu

Les élèves à besoins spécifiques (EBS)

Pour les élèves qui, en raison de leurs particularités mentales, émotionnelles, sensorielles ou motrices, ne peuvent suivre l'enseignement ordinaire, la loi prévoit un dispositif à trois niveaux :

- **au niveau local**, dans les écoles : instituteurs spécialisés (**I-EBS**), démarches d'inclusion et d'adaptations pédagogiques

L'intervention locale est consignée dans un plan de **projet personnalisé d'apprentissage et d'accompagnement (PPAA)**.

- au niveau régional, dans les Directions de région : La prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques est placée sous la responsabilité des Directions de l'Enseignement fondamental.

La prise en charge adéquate de l'élève à besoins spécifiques est définie par la **Commission d'inclusion (CI)**.

Une équipe de soutien des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques composée de psychologues et pédagogues (ESEB-diagnostic) conseille les parents, les enseignants et peut organiser une prise en charge ambulatoire, prestée par des éducateurs (ESEB- assistance).

L'intervention autour de l'enfant est consignée dans un **plan de prise en charge individualisé (PPCI)** et soumis aux parents pour accord.

- **au niveau national**, dans une école ou un **Centre de compétences** spécialisé.

Sur base d'un dossier-CI et d'un diagnostic spécialisé, la **Commission Nationale d'Inclusion (CNI)** propose la prise en charge d'un enfant ou d'un jeune à besoins éducatifs spécifiques par un ou plusieurs Centres de compétences.

Contacts :

KUFFER Lyne	Directrice adjointe EBS	lyne.kuffer@men.lu
SOULIÉ Jean-Marc	Secrétaire CI	jean-marc.soulie@men.lu
SCHENTEN Manou	Secrétaire CI	manou.schenten@men.lu

4. La commission scolaire

Président: Tolksdorf Christian • **Secrétaire:** Koroglanoglou Savas

Membres: Molitor Sandy, Muller Stéphanie, Nuss Sandy, Weber Anne

Membres du comité d'école: Schmit Anne, Peters Martine

Membres des représentants des parents d'élèves : Castellani Sarah, Kerschen Danielle

Les missions de la commission scolaire

- Coordonner les propositions concernant l'organisation des écoles et du plan de réussite scolaire et formuler un avis pour le conseil communal ;
- Faire le suivi de la mise en œuvre de l'organisation scolaire et du plan de réussite scolaire ;
- Promouvoir les mesures d'encadrement périscolaire en favorisant l'information, les échanges et la concertation entre les parents, le personnel intervenant dans les écoles et les services et organismes assurant la prise en charge des élèves en dehors de l'horaire scolaire normal ;
- Émettre un avis sur les rapports établis par l'Agence pour le Développement de la qualité de l'enseignement des écoles et de porter à la connaissance du collège des bourgmestre et échevins tout ce qu'elle juge utile ou préjudiciable aux intérêts de l'enseignement fondamental.

Le directeur de région assiste obligatoirement aux séances de la commission scolaire consacrées à l'organisation scolaire. Il est également invité aux autres séances.

5. Les représentants des parents

D'Membre vun den Elterevertrieder: Castellani Sarah, Hoffmann Sandy,
Goedert Szilvia, Kerschen Danielle

Missioun vum den Elterevertrieder:

Op Invitatioun vum President vum Schoulcomité – oder wann d'Elteren et selwer ufroen – treffe sech d'Elterevertrieder mam Schoulcomité, fir:

- iwwer d'Propose fir d'Schoulorganisatioun an de Plan de développement scolaire (PDS), ausgeschafft vum Schoulcomité, ze diskutéieren, se eventuell z'änneren oder z'ergänzen;
- gemeinsam Reuniounen a Manifestatioune vun de Schoulpartner ze organiséieren;
- Proposen zu allem, wat d'Organisatioun vum Schoulalltag ugeet, zesumme mat de Kanner auszeschaffen.

Et ginn op d'mannst dräi Versammlunge pro Schouljoer ofgehalen. Dëst ass nozeliesen op www.elteren.lu – och op Däitsch, Franséisch, Portugisesch an Englesch.

Wuert vun den Elterevertrieder un d'Elteren:

D'Mandat vun den aktuelle Vertrieder leeft dëst Joer aus – **den 21. Oktober** ginn et also Neiwalen. All Elteren, déi ee Kand an eiser Grondschoul ageschriwwen hunn, kënnen eng Kandidatur ofginn. D'Mandat dauert dräi Joer. Eng engagéiert Elterevertriederung kann zesumme mat der Schoul an der Gemeng positiv Afloss op d'Schoulzäit vun eise Kanner huelen. Et geet net dorëms, vill Zäit ze hunn oder alles ze wëssen – mee villméi drëm, matzedenken a matzeschaffen.

Nei Iddien, frësch Energie a verschidde Perspektive si ëmmer wëllkomm. Hutt Dir Loscht matzemaachen, matzeschwätzen a matzeschaffen? Dann zéckt net a mellt lech!

De Schoulcomité, wäert all Elteren uschreiwen, fir si zu de Walen ze invitéieren an hinnen d'Méiglechkeet ze ginn, hir Kandidatur ze stellen. A wéi ëmmer gëllt: Wann Dir Froen hutt oder eng Informatioun braucht, schwätzt eis einfach un oder schreift eng E-Mail un: elterevertrieder@reckange.lu

6. APERM

L'APERM, l'association des parents d'élèves de Reckange-sur-Mess, organise des manifestations et activités scolaires et parascolaires en collaboration avec les enseignants (organisation de la coupe scolaire pour le cycle 4, organisation de la fête scolaire, ...) et contribue, dans la mesure du possible, au financement de manifestations, activités ou projets scolaires (atelier de bande dessinée, lecture d'auteurs dans les classes, mobilier pour la bibliothèque et la maison relais, vélos pour le cycle 1, ...). Si vous avez envie de vous engager ou de nous aider occasionnellement, contactez-nous via l'adresse email contact.aperm@gmail.com



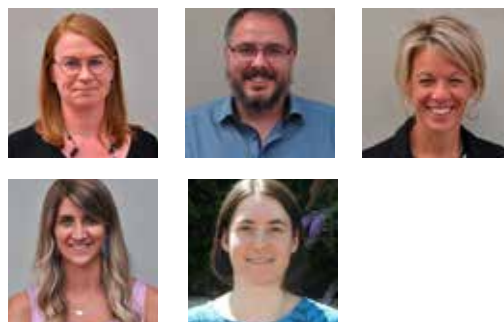
Nos équipes pédagogiques

Cycle 1



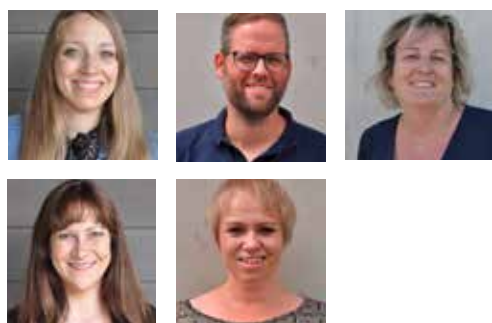
De g. à dr. :
 Christophe Diane,
 Gudendorff Carole,
 Schmit Anne,
 Schoder Michelle,
 Melo Sandy,
 Pütz Michèle,
 Weber Martine,
 Schumann Josiane,
 Diederich Nancy

Cycle 2



De gauche à droite :
 Weber Nadine, Olsem Fabien, Bonaria Jacquie,
 Ueberschlag Simone, Hoeltgen Stéphanie

Cycle 3



De gauche à droite :
 Bosa Lisa, Meysembourg Max, Oestreicher Myriam,
 Scheiwen Cheryll, Wagner Martine

Cycle 4



De gauche à droite :
 Peters Martine, Dahm Fabienne, Lonien Corinne,
 Michels Isabelle, Calamida Giulia, Bernard Kim

Chers parents, les titulaires de classe sont toujours à votre écoute, n'hésitez pas à accepter cette offre en cas de problèmes.
 Le titulaire de classe doit toujours être votre première personne de contact.

Enseignants intervenants et appui



De gauche à droite :
 Pabst Nicole,
 Cerqueira Vanessa,
 Schoder Michelle,
 Tosoroni Corinne

Intervenant I-EBS



Marson Christine

Notre école dispose d'une institutrice spécialisée I-EBS. Cette enseignante a pour mission d'assurer et de coordonner l'assistance et la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques. L'accompagnement se fait selon une approche inclusive, en concertation avec les équipes pédagogiques et en collaboration étroite avec les titulaires de classe.

Intervenants E-SEB



Schoos Sandra, Loconte Aurora & Finazzi Aisha

Les éducatrices graduées de l'équipe de soutien des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques (ESEB) ont pour mission d'assurer, en collaboration avec les écoles et les instituteurs, la prise en charge des élèves à besoins, si la prise en charge par l'école

n'est pas suffisante. La commission d'inclusion (CI) définit la forme de prise en charge. Des assistants pour élèves à besoins éducatifs spécifiques (A-EBS) assisteront les I-EBS dans leurs missions.

Présentation des différents cycles

• Cycle 1 précoce

Chaque enfant âgé de trois ans révolus avant le premier septembre 2025 peut être admis dans une classe de l'éducation précoce. Il n'y a pas d'admission en cours de l'année (sauf déménagement). Bien que l'éducation précoce fasse partie du système scolaire, l'inscription est facultative. En classe, les enfants sont encadrés par une équipe pédagogique et éducative. Celle-ci est constituée par une institutrice de l'enseignement préscolaire et une éducatrice.



Les objectifs principaux de l'éducation précoce sont :

- l'intégration sociale
- la langue luxembourgeoise
- le passage harmonieux à la vie scolaire



• Cycle 1 et le plurilinguisme

Chaque enfant ayant atteint l'âge de 4 ans révolus avant le premier septembre 2025 est soumis à l'obligation scolaire et doit suivre l'éducation préscolaire.

Dans le contexte plurilingue particulier du Luxembourg, un des objectifs prioritaires de l'éducation du cycle 1 consiste dans le développement de la langue luxembourgeoise. Il s'agit de la langue de communication commune et elle constitue un apport important pour la socialisation et l'intégration des enfants. Le luxembourgeois facilite aussi l'apprentissage ultérieur de la langue allemande dans laquelle se fait l'enseignement de l'écriture et de la lecture dès la 1ère année d'études primaires (cycle 2.1). L'initiation à la langue française s'ajoute aussi aux missions du cycle 1, par le biais d'activités ludiques comme des chansons, des comptines, et de petites histoires.

• Cycles 2, 3 et 4

En principe chaque enfant ayant 6 ans révolus avant le premier septembre 2025 doit suivre les cours de l'enseignement primaire.

Les deuxième, troisième et quatrième cycle de l'enseignement fondamental comprennent les domaines de développement et d'apprentissage suivants : l'alphabétisation, les langues allemande, française et luxembourgeoise, ainsi que l'ouverture aux langues ; les mathématiques ; l'éveil aux sciences et les sciences humaines et naturelles; l'expression corporelle, la psychomotricité, les sports et la santé ; l'éveil à l'esthétique, à la création et à la musique et la vie et société.



Impressions de l'année 2024/2025

Cirque pédagogique ZappZarap



Financement du projet du Cirque pédagogique ZappZarap



Remise de chèque de la part de la Commission du 3e âge et de l'APERM dans le cadre des démarches de financement du projet ZappZarap



Montage de la grande tente de cirque



Démontage de la grande tente de cirque





Don de 3000€ récoltés lors du
Charity Run (Journée du sport 2024)
pour l'association «île aux clowns»









D'Bewegingswoch / *Le semaine du Mouvement*



Le conseil des élèves, le « Schülerrot », est constitué depuis 2 ans déjà d'un représentant de chaque classe à partir du C.2.2. Les enfants sont encadrés par 3 enseignant(e)s. Les membres du conseil des élèves ont été élus en octobre 2024 : Elina et Samy (C.2.2), Fynn et Emma (C.3.1), Mathilde et Emma (C3.2), Liz et Yan (C.4.1), Lou et la présidente Lilly (C.4.2). Le conseil des élèves a contribué au design des hoodies et des t-shirts pour le projet de cirque. Les membres du conseils ont aussi pu participer à un workshop pour la conception de la nouvelle cour de récréation. Grâce à ces deux projets, qui ont été proposés au conseil par les enseignants et par la commune,

les membres ont pu faire part de leurs points de vue et de leurs intérêts et ainsi représenter l'avis des élèves de l'école. De plus, le conseil a mis en place le concept de la «Frëndschaftsbänk» (le banc de l'amitié). Ce banc est destiné aux enfants qui se retrouvent seuls lors de la récréation. Ainsi, d'autres enfants peuvent les inviter à jouer avec eux. Les membres du conseil ont peint le banc et ont créé le panneau d'affichage pour rendre le banc plus visible. Le comité travaillera sous cette forme aussi au début de l'année scolaire prochaine et jusqu'aux élections. Certains anciens membres auront le rôle de conseiller pour le prochain «Schülerrot».



Départ des élèves du cycle 4.2



Pour les élèves du cycle 4.2 de l'année scolaire 2024-2025, le 15 juillet 2025 était le dernier jour de classe dans l'école fondamentale.

A la rentrée scolaire, ils commenceront une nouvelle étape importante de leur vie dans l'enseignement secondaire. Nous leur souhaitons beaucoup de succès pour leur avenir.



*

Obligation scolaire

La fréquentation d'une classe du cycle 1.1 est obligatoire pour tout enfant âgé de quatre ans révolus avant le 1^{er} septembre de l'année en cours.

Absences

Si un enfant ne peut fréquenter l'école pour cause de maladie ou pour une autre raison, il est indispensable d'en informer le personnel enseignant dans les meilleurs délais.

L'obligation de la remise d'une excuse écrite par après reste maintenue. Pour toute absence à partir de trois jours due à une maladie, l'élève devra présenter un certificat médical.

Des dispenses de fréquentation peuvent être accordées sur demande motivée des parents :

- par l'instituteur pour une durée ne dépassant pas une journée ;
- par le président du comité d'école pour une durée dépassant une journée.

Sauf autorisation du ministre, l'ensemble des dispenses accordées ne peut dépasser quinze jours dont cinq jours consécutifs par année scolaire.

Le personnel enseignant n'est pas en mesure d'excuser des absences dues à une prolongation des vacances. Les parents sont priés de planifier leurs vacances et leurs loisirs familiaux en fonction des vacances scolaires afin de ne pas perturber l'enseignement obligatoire.



Excuse

Par la présente, je soussigné(e) _____ vous demande d'excuser
l'absence de ma fille / mon fils _____ pour le jour / la période
du _____ au _____ 20__.

Cause: _____

Elle/Il s'efforcera de rattraper la matière des cours ratés.

date

nom et signature (père/mère/tuteur)

Législation:

Art. 12 de la loi du 20 juillet 2023 relative à l'obligation scolaire publiée dans le mémorial A N° 460 du 27 juillet 2023:

«(1) Des dispenses de suivre les cours, activités et stages obligatoires peuvent être accordées, sur demande, pour cause **d'événement important de famille, d'activité culturelle, d'activité sportive, d'activité de bienfaisance ou d'activité civique**. La demande écrite et motivée doit être présentée par les personnes titulaires de l'autorité parentale **au plus tard trois jours ouvrés avant le début de l'absence sollicitée**.

(2) Les dispenses sont accordées:

- 1° par le titulaire de classe, pour une durée ne dépassant pas une journée;
- 2° par le président du comité d'école ou le responsable d'école pour une durée ne dépassant pas cinq jours consécutifs ou lorsque l'ensemble des dispenses accordées ne dépasse pas quinze jours sur une même année scolaire;
- 3° par le ministre pour une durée dépassant cinq jours consécutifs ou lorsque l'ensemble des dispenses accordées dépasse quinze jours sur une même année scolaire.

(3) L'autorité dispensatrice peut exiger des pièces justificatives avant la prise de décision.»



DEMANDE DE DISPENSE DE SUIVRE LES COURS

Madame la titulaire de classe, Monsieur le titulaire de classe,
Madame la présidente d'un comité d'école, Monsieur le président d'un comité d'école,

Par la présente, je soussigné(e) vous prie de bien vouloir accorder à mon enfant une dispense de fréquentation des cours conformément à l'article 12 de la loi du 20 juillet 2023 relative à l'obligation scolaire (cf. fin du document).

Vous trouverez tous les détails nécessaires ci-dessous.

Données concernant la personne responsable

Nom(s) :	Prénom(s) :	
Adresse :	Code postal :	Localité :
N° téléphone :	Courriel :	

Données concernant l'élève

Nom(s) de l'enfant :	Prénom(s) de l'enfant :	
Matricule : _ _ _ _ _	Cycle : ...	Titulaire de classe :

Données concernant la dispense de suivre les cours

Date du début de l'absence :	Date de la fin de l'absence :	Nombre de jour(s) scolaire(s) :
Motivation détaillée de l'absence :		

Important : La présente demande est à remettre au titulaire de classe / au président du comité d'école au plus tard 3 jours ouvrés avant le début de l'absence. Cette demande ne concerne que l'élève mentionné ci-dessus.

Date de la demande :	Signature <u>des</u> personnes titulaires de l'autorité parentale :
----------------------	---

Dispense

accordée

refusée

Transfert de la demande à l'autorité compétente

Motif du refus de la demande*

La demande de dispense ne correspond à aucun des motifs invoqués par l'article 12 de la loi du 20 juillet 2023 relative à l'obligation scolaire précitée.

Motivation du refus :

(* Des informations concernant vos droits en matière de recours sont reprises sur la 2^e page du formulaire.)

Transfert de la demande à l'autorité compétente par l'école

Votre demande de dispense dépasse la durée de cinq jours consécutifs ou l'ensemble des dispenses accordées dépasse quinze jours sur une même année scolaire et elle est donc transférée par le/la titulaire de classe ou le/la président(e) du comité d'école au Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (Service de l'enseignement fondamental – obligationscolaire@men.lu) pour traitement conformément à l'article 1^{er} du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des communes.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.
Luxembourg, le

Nom et signature du (de la) titulaire / du (de la) président(e) du comité d'école (biffez s.v.p. ce qui ne convient pas)

Distribution gratuite de lait et de fruits aux écoliers



Pendant l'année scolaire 2025/2026, il sera procédé, comme les années précédentes, à la distribution gratuite de lait aux enfants de l'enseignement fondamental. De plus, la commune participe au programme « fruit4school » qui permet une fois par semaine de distribuer gratuitement des fruits aux enfants.

*

Bibliothèque scolaire

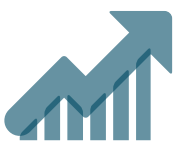


Les livres disponibles dans la bibliothèque scolaire sont mis à la disposition des élèves dans leurs salles de classe, respectivement dans la salle de bibliothèque, en vue de développer le goût de la lecture chez les enfants.



*

Plan de développement scolaire



Chaque école et chaque lycée élaborent un plan de développement de l'établissement scolaire (PDS). Ils y définissent leurs propres démarches dans les domaines essentiels pour la réussite de leurs élèves. Pour commencer, les écoles établissent un état des lieux, afin de détecter les forces et les faiblesses de l'organisation de l'école. De cet état des lieux découlent les priorités auxquelles l'école se consacrera, les objectifs à atteindre et les stratégies à déployer.

La loi fixe les domaines essentiels à traiter absolument, mais chaque école est libre d'y ajouter les domaines qui lui semblent indispensables. Le plan de développement de l'établissement scolaire prévoit la collaboration des enseignants et de tous les partenaires de l'école, dont les parents d'élèves. Pour accompagner les écoles fondamentales, 15 instituteurs spécialisés en développement scolaire (I-DS) sont affectés au Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT).

L'objectif principal du PDS de l'école de Reckange-sur-Mess est de soutenir les élèves de façon cohérente le long de leur scolarité au sein de notre école.

Objectif 1: Konzentrationsförderung

Objectif 2: Sproocheförderung am C1

Objectif 3: Sproochevillfalt am Unterrecht integrieren

Le bilan intermédiaire cycle 1 - cycle 4



À la fin des trois trimestres de chaque année scolaire (avant les vacances de Noël, de Pâques et d'été), l'équipe pédagogique établit un bilan intermédiaire du développement des compétences (évaluation formative). Il documente la progression des apprentissages de l'enfant par rapport aux objectifs de fin du cycle.

* Le bilan intermédiaire cycle 1 précoce

Le bilan intermédiaire ainsi que l'entretien individuel ne se font que deux fois par année scolaire.

Le bilan de fin de cycle

À la fin de chaque cycle d'apprentissage, l'équipe pédagogique dresse un bilan de fin de cycle (évaluation certificative). Il certifie les acquis de l'élève en vue de son passage au cycle supérieur.

Le bilan intermédiaire et le bilan de fin de cycle sont fondés sur les socles de compétences que l'élève est censé développer au cours du cycle.

— * —

Procédure d'orientation au cycle 4



Dès le cycle 4.1, un premier pronostic est établi au troisième trimestre par l'enseignant titulaire de l'élève.

Dans le cadre de l'orientation au cycle 4.2, des échanges individuels sont prévus entre l'enseignant et les parents. Le 2^e échange se situe au début du troisième trimestre, en présence du psychologue du CePAS, si les parents ont opté pour son intervention.

Le 3^e échange individuel constitue l'entretien d'orientation. L'orientation définitive est déterminée au cours de cet entretien d'orientation par une décision commune entre les parents et l'enseignant titulaire de l'élève. La décision d'orientation est basée sur plusieurs facteurs, comme les productions de l'élève, les résultats de l'évaluation des apprentissages de l'élève, les résultats de l'élève aux épreuves communes, les informations recueillies par le psychologue, si les parents ont opté pour son intervention, et ainsi de suite.

En cas de désaccord entre les parents et le titulaire, une commission d'orientation est réunie en vue de dégager une décision. Elle est présidée par le directeur de région et composée d'un enseignant du quatrième cycle de l'enseignement fondamental, un professeur assurant une tâche dans l'enseignement secondaire ; un professeur ou un instituteur assurant une tâche dans l'enseignement secondaire général et un psychologue du Centre psychosocial et d'accompagnement scolaires (CePAS). Les parents de l'élève concerné participent comme membres invités, tout comme l'enseignant titulaire de l'élève et le psychologue, si les parents ont opté pour son intervention.

Site internet pour trouver l'école secondaire qui répond au mieux aux besoins de votre enfant.

► www.mengschoul.lu

Sécurité - Santé

Que faire en cas d'accident scolaire ?



Pour chaque accident d'un élève ayant eu lieu lors des récréations, des heures de cours ou du trajet entre le foyer familial et l'école, un membre du personnel enseignant de l'école complète une déclaration d'accident. Les accidents ayant produit des lésions corporelles chez un élève doivent être déclarés dans les meilleurs délais.

L'original du formulaire dûment complété et validé par le président du comité d'école est à adresser à l'Association d'assurance accident. L'administration fera parvenir un accusé de réception à l'assuré.

Médecine scolaire et contrôle de santé régulier :

Depuis septembre 2001, la médecine scolaire est organisée par la ligue luxembourgeoise de prévention et d'action médico-sociales, en collaboration avec la commune.

Des examens médicaux (bilans de santé) assurés par le médecin scolaire ont lieu dans les classes des cycles 1.1, 1.2, 2.2, 3.2, 4.2 de l'enseignement fondamental. L'examen dentaire est fait par un médecin dentaire.

L'organisation des examens médicaux et la mise en pratique des mesures de dépistage sont à charge d'une infirmière. Si lors des examens, des observations sont faites nécessitant un avis médical complémentaire, une lettre motivée sera envoyée aux parents avec une recommandation de consulter un médecin de leur confiance. L'équipe médico-socio-scolaire est à votre disposition pour toute question ayant trait à la santé, l'intégration scolaire et sociale des écoliers.

Le volet social est assuré par une assistante sociale, qui garde le lien avec la direction, le service scolaire, le personnel enseignant, la commission d'inclusion scolaire, les équipes multi-professionnelles, etc.

► Site internet : www.ligue.lu

*



e- Bichelchen : le journal de classe digital

Pour faciliter les échanges entre les enseignants, les éducateurs et les parents, le ministère a mis en place un journal de classe digital, le *e-Bichelchen*.

L'enseignant y inscrit les devoirs à domicile. Les éducateurs, assistants parentaux et les parents y ont également accès. Cela leur permet de superviser l'élève qui y coche les tâches accomplies.



La fonctionnalité « messages », permet aux parents et enseignants de saisir et de communiquer des informations, comme des détails sur l'organisation d'une sortie pédagogique de la classe ou la date de la fête scolaire.

Les parents peuvent également informer le personnel enseignant de l'absence de leur enfant par le biais de cet outil.



Sandy Molitor

Responsable
du Service d'éducation et d'accueil
SEA Reckange-sur-Mess
sandy.molitor@croix-rouge.lu



17 rue de la Montée
L-4981 Reckange-sur-Mess
relais.reckange@croix-rouge.lu

Service d'éducation et d'accueil Reckange-sur-Mess

En collaboration avec la commune de Reckange-sur-Mess, la Croix-Rouge luxembourgeoise offre dans notre structure une éducation et un accueil de qualité aux enfants et aux familles. Notre travail pratique se déduit de notre concept pédagogique et des lignes directrices sur l'éducation non formelle des enfants et des jeunes du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et la de Jeunesse.

Encadrement et accueil

Les enfants seront accueillis de 3 à 12 ans, fréquentant le Précoce, les cycles 1 à 4, en dehors des heures de classe. La Maison Relais est ouverte tous les jours ouvrables de 7h00 à 19h00. Elle est fermée les jours fériés et entre Noël et Nouvel an, tout comme la première semaine des congés de pâques.





Concept pédagogique

Les structures d'éducation et d'accueil sont des lieux d'éducation non-formelle. Dans un environnement stimulant, sont créés des processus d'éducation permettant à l'enfant autodéterminé de participer activement au quotidien.

Le service d'éducation et d'accueil :

- propose un environnement propice au développement social, cognitif et moteur de l'enfant,
- offre un travail pédagogique ouvert, adapté à l'âge des enfants, dans des salles/espaces à fonction spécifique (par exemple construction, mouvement, jeux de rôle, créativité...) permettant aux enfants de faire leurs propres expériences en fonction de leurs intérêts et de leurs besoins,
- encourage les enfants à participer activement et de manière démocratique à l'organisation du quotidien du service d'éducation et d'accueil,
- observe et documente l'évolution et le développement de l'enfant.

L'équipe pédagogique

L'équipe pluridisciplinaire se compose d'une responsable, d'une responsable adjointe, d'une référente pédagogique inclusion ainsi que de plusieurs éducateurs et assistants pédagogiques. Nous côtoyons les enfants avec respect, estime, savoir-faire et compétence pédagogique, nous unissons nos compétences individuelles et professionnelles afin d'atteindre des objectifs en commun.

Restauration

Tous les jours de la semaine, aussi bien que pendant les vacances scolaires, les enfants qui sont inscrits pendant la pause du déjeuner recevront un repas. Pour les enfants inscrits les après-midis, un goûter est servi vers 15h45. Lors des vacances scolaires un petit-déjeuner est servi à 9h00.

Afin de garantir une préparation saine, équilibrée et selon des critères durables, les produits servant de base des préparations, utilisés par le personnel, répondront aux critères de qualité suivants :

- Il sera veillé à une utilisation régulière des produits « fairtrade » pour la restauration des élèves.
- La restauration au niveau de la Maison Relais sera organisée par application des critères et conditions du projet lancé par le SICONA Sud-Ouest, (Syndicat Intercommunal, dont la commune de Reckange-sur-Mess est membre), intitulé « Natur geneissen - Mir iesse regional, bio a fair ».

Ce projet vise à proposer aux enfants une restauration répondant à des critères de durabilité et provenant de production régionale et biologique. Il est important que les enfants apprennent d'où provient leur nourriture et quels sont les liens entre une agriculture durable et respectueuse de l'environnement, la protection de la nature et une alimentation saine.



Si vous désirez avoir des informations supplémentaires par rapport à l'institution, ou concernant notre concept pédagogique, n'hésitez pas à consulter le site internet de la Croix-Rouge Luxembourgeoise sous le lien suivant :

www.croix-rouge.lu/fr/service/maisons-relais-creches/mr-reckange-sur-mess/





Projet Natur genéissen - Mir iessen nohalteg a gesond !



Rapport du 2e trimestre 2024/25
SEA de la Commune de Reckange-sur-Mess

Date de la visite : 13.03.2025

Ce rapport a été établi sur base d'une visite de la cuisine et d'une réunion de concertation avec les responsables du SEA (service d'éducation et d'accueil) et le cuisinier/ière, respectivement les représentants du prestataire de la restauration. Cette étroite collaboration sert à accompagner le SEA lors de l'application du cahier des charges et à vérifier si les exigences du cahier des charges **Natur genéissen** sont respectées. Les exigences du cahier des charges comprennent de manière équivalente les deux aspects suivants:

- le respect des pourcentages d'achat exigés (Tableau 1)
- et le respect des critères d'achat (Tableau 2).

Tableau 1

Calcul des proportions (%) de valeur d'achat, évaluation (moyenne trimestrielle)				
NG / Total (%)	Bio/ Total (%)	NG Bio + LU Bio (hors NG / Total Bio (%))	Conv / Total (%)	LU Conv / Total Conv (%)
<i>Min. exigé : 13 %</i>	<i>Min. exigé : 30 %</i>	<i>Min. exigé : 40 %</i>	<i>Min. exigé : 70 %</i>	<i>Min. exigé : 30 %</i>
17%	43%	59%	57%	57%

En vert: pourcentages d'achat exigés respectés

Tableau 2

Critères d'achat (évaluation sur base de la visite effectuée)	
Nombre total de critères	35
Nombre de critères évalués	30
Nombre de critères respectés	30
Taux d'accomplissement (critères respectés / critères évalués)	100%

► **90% franchis!**

Les détails des pourcentages exigés et des critères d'achat évalués ont été transmis à la maison relais.

Activités pédagogiques réalisées dans le cadre du projet Natur genéissen - «Roadmap»

- Des semaines à thème sont organisées. Il y avait une semaine italienne, lors de laquelle toutes les activités de la maison relais et les menus sont adaptés par rapport à ce pays. Fin mars sera la semaine chinoise et fin juin sera organisée une journée luxembourgeoise.
- Les enfants retrouvent des photos des aliments servis au menu du jour. Ceci aide aux petits enfants de mieux comprendre le menu qui sera servi. Dans le restaurant, les enfants voient une photo de l'animal dont la viande provient.
- Le calendrier des ateliers organisés par SICONA est affiché et mis à disposition aux enfants (affichés) et ils peuvent s'inscrire si une activité leur plaît.
- Le « Schouлгаart » vient de recommencer, les enfants vont maintenant chaque semaine travailler dans le jardin et les légumes récoltés seront préparés et mangés ensemble (carottes, radis, salades, tomates).

A relever particulièrement:

Le chef de cuisine commande beaucoup de produits en emballages à grand volume pour réduire les déchets d'emballage au maximum.



Conclusion:

Le taux d'accomplissement sur la base des critères évalués atteint, comme au trimestre précédent, un excellent résultat de 100 %. Les pourcentages d'achat restent stables par rapport au trimestre dernier et respectent les exigences du cahier des charges Natur genéissen. **En conclusion, le résultat de la visite du 2^e trimestre 2024/25 est excellent.**

Le chemin scolaire en toute sécurité

Découvrez le «Séchère Schoulwee» à Reckange

Reckeng op der Mess

Commission de la circulation
Reckange-sur-Mess

«De Séchère Schoulwee»

Passage piétons

Ramassage scolaire

Les autres localités de la commune sont desservies par le bus scolaire. Les panneaux des arrêts de bus concernés sont ornés du hibou ci-contre.

Administration communale de Reckange-sur-Mess

Mir sinn eng Fairtrade Gemeng

Presentéiert vun der Gemeng Reckeng op der Mess, an Zesummenaarbecht mam Fairtrade Team

Lass geet et um **18.30 Auer** „A Millesch" zu Lampech. Mir kachen zesummen a loossen eis et da gutt schmaachen. D'Participation kascht **35 Euro**. U béiden Deeg steet de selwechte Menü um Programm. Opgepasst, d'Plaze si limitéiert. Infoen zur Iwwerweisung an **Umeldung bis den 13. Oktober 2025** beim Tim Drauth um 37 00 24 - 9 oder tim.drauth@reckange.lu

Vegetaresche Kachcours
den 21. an 22. Oktober 2025
A Millesch zu Lampech

Thema vum Owend:
Fair & regional Hierschkichen
ënnert der Leedung vum Nadine a Viviane
Kacht mat eis e vegetaresche Menü
vun der Amuse-Bouche bis bei den Dessert!



**EEN AF
MÉCHT DER HONNERT...**

GLEEF NET ALLES AUS DEM NETZ

© 2025 BEE. All rights reserved. No part of this publication may be reproduced without the prior written permission of the publisher.



Co-funded by
the European Union



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale
et l'Enseignement supérieur



BEE-SECURE.LU

INSTAGRAM GEHACKED?



**DU BASS NET ALENG,
SCHWÄTZ DRIWWER.**
BEE SECURE Helpline 8002 1234





Parents, jeunes, enseignants

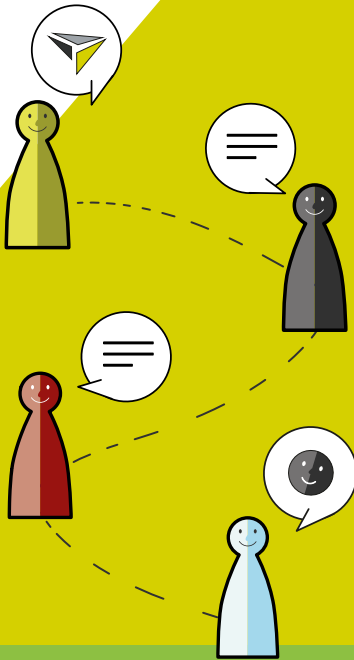
Garantir le respect des droits de l'enfant à l'école et hors de l'école !

Vous rencontrez des **problèmes de communication** avec l'école, le lycée ou un service de l'Éducation nationale ? Vous avez le sentiment de **ne pas arriver à les régler tout seuls** ?

Le **Service de médiation scolaire** est là pour vous soutenir, en particulier dans ces 3 domaines : l'**abandon scolaire**, l'**inclusion** et l'**intégration**.

Ee Service fir Tech

Service de médiation scolaire
Tél.: (+352) 247 – 65280
contact@mediationscolaire.lu
mediationscolaire.lu



Ombudsman
okaju
fir Kanner a Jugendlecher

Les mêmes droits pour chaque enfant et adolescent !

L'Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher est là pour faire respecter les droits des enfants et des jeunes. Ces droits incluent p.ex. le droit d'être écouté et entendu, respecté, protégé et de grandir dans un environnement sûr.

Si vous êtes enfant ou adolescent.e, parent, enseignant.e ou autre intervenant.e, représentant.e des parents d'élèves et que vous avez des questions ou des préoccupations concernant la violation de ces droits, l'OKAJU vous écoute.



Mir si fir dech do!

Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher
Défenseur des droits de l'enfant

📍 65, route d'Arlon - L-1140 Luxembourg
✉ contact@okaju.lu 📞 28 37 36 35
🌐 www.okaju.lu - www.kannerrechter.lu

MOL NACH EMOL

Mol nach emol - Donner une deuxième vie au matériel scolaire

Le projet **Mol nach emol** axé sur l'intégration de l'économie circulaire dans le système éducatif a désormais pris pied sur le territoire du Luxembourg. Le projet propose une revalorisation du matériel scolaire et souhaite insérer davantage de pratiques durables dans les écoles et foyers. Les piliers fondamentaux du projet : le réemploi, la sensibilisation, l'éducation et l'inclusion.

Un projet de réemploi

Le centre de ressources SIVEC collecte chaque année 6.600 tonnes de matériaux, dont une grande partie est en très bon état, mais pourtant destinée à être incinérée. Face à cette réalité, SIVEC, EBL, SDK, Fondation Kräizbiërg, l'Oeuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte et CK ont uni leurs forces pour promouvoir la réutilisation du matériel scolaire en bon état jeté ou dévalorisé et faciliter la deuxième main de matériel scolaire. Grâce à des points de collecte dans les différentes écoles et partenaires, on contribue à la prévention du gaspillage et des salles de classe entières peuvent bénéficier gratuitement de ces ressources.

Un changement de mentalités

Bien plus qu'une opération de revalorisation, **Mol nach emol** vise à transformer les perceptions de la consommation et de la valeur des objets. **Mol nach emol** espère instaurer un changement dans la manière dont nous concevons et utilisons le matériel scolaire. Cette initiative sensibilise les élèves à repenser leur relation quotidienne avec les objets, favorisant des pratiques durables dès le plus jeune âge. Le projet concrétise ainsi l'économie circulaire dans les écoles et les foyers, rendant alors son approche éducative. Le SIVEC, l'EBL, la SDK et la Fondation Kräizbiërg espèrent ainsi transformer les ressources en opportunités durables.



Agir ensemble pour l'environnement et la société

En outre, **Mol nach emol** se positionne également comme projet social. La Fondation Kräizbiërg, offrant un plan de vie aux personnes en situation de handicap physique, prend en charge la collecte et le traitement du matériel. Tout le matériel déposé dans les points de collecte accompagnés par un petit univers de bonhommes est acheminé vers la Fondation Kräizbiërg. Dans leurs ateliers, le matériel est trié, nettoyé, désinfecté, et les crayons sont taillés. Ces matériaux sont ensuite intégrés dans des kits recyclés personnalisés, prêts à être réutilisés de manière durable tout en contribuant à l'économie circulaire.

Le Projet **Mol nach emol** encourage activement la communauté à participer à cette démarche écologique en déposant leur matériel scolaire inutilisé dans les points de collecte dédiés. Ainsi, les citoyens contribuent non seulement à la préservation de l'environnement mais offrent également aux autres la possibilité de bénéficier de ressources éducatives sans utiliser de nouvelles matières premières.



Pour plus d'informations, rendez-vous sur notre site internet www.molnachemol.lu.

KlimaPakt EUROPEAN ENERGY AWARD
Meng Gemeng engagéiert sech fir d'Klima
65%

EbL
Emweltberodung Lëtzebuërg a.s.b.l.

Contact :
(+352) 621 753 628 ; info@ebl.lu

www.molnachemol.lu

Bamhaus
18F, rue de la Cimenterie
L-1337 Luxembourg



Administration communale
de Reckange-sur-Mess



<http://reckeng.schoul.lu>
<http://www.reckange.lu>